

**LES RELATIONS FRANCO-ISRAÉLIENNES
DE 2002 À 2005
ENTRE PASSION ET RAISON**

PAR

HABIB GHÉRARI¹

Pourquoi faire le point sur les relations entre la France et Israël durant ces années 2002-2005? Cette période se caractérise par plusieurs traits qui la distinguent des précédentes au regard du conflit israélo-palestinien qui, comme on le sait, pèse lourdement sur les rapports entre les deux Etats. D'abord, les élections d'avril 2002 et la victoire de Jacques Chirac face à Jean-Marie Le Pen marquent la fin de la cohabitation avec Lionel Jospin. Si on a pu dire que la cohabitation présentait quelque avantage dans la gestion des affaires étrangères en permettant une meilleure concertation entre les deux têtes de l'exécutif, la «dyarchie diplomatique» n'est pas sans soulever de sérieux problèmes : en particulier, elle conduit à l'affaiblissement du Président, qui perd, dans ce domaine, une partie substantielle de ses prérogatives et libertés traditionnelles². A cet égard, deux images viennent immédiatement à l'esprit : la visite de Jacques Chirac à Jérusalem en octobre 1996, à l'occasion de laquelle des incidents l'ont opposé au service d'ordre israélien et ont provoqué sa colère largement diffusée dans les médias («*This is not a method, this is a provocation*», aurait-il lancé en menaçant de regagner la France³); l'autre est celle de Lionel Jospin qui, en 2000, fit l'objet de jets de cailloux à Bir-Zeit, de la part d'étudiants palestiniens furieux de l'avoir entendu qualifier, peu avant, d'«attaques terroristes» les actions commises au Liban par le Hezbollah. Deux visions du conflit israélo-palestinien et partant des relations franco-israéliennes? Certains ont fustigé les propos du Premier ministre, accusant celui-ci de rompre avec l'attitude plus équilibrée suivie jusqu'alors, et ont évoqué une «*France affaiblie au Proche-Orient*» ou encore un «*échec pour la France*»⁴. Et l'on a été tenté de penser que, une fois sa liberté d'action retrouvée, Jacques Chirac reviendrait à la politique arabe inaugurée par le général de Gaulle – à supposer bien sûr que la cohabitation ait infléchi la politique suivie traditionnellement dans cette région. Seconde considération d'importance : la très forte dégradation des relations israélo-palestiniennes à la suite de l'abandon *de facto* du «Processus d'Oslo». Ce constat a conduit des analystes à parler de «*régression historique*», de «*retour en arrière [...] considérable*» ou encore d'abandon du projet de règlement final du problème palestinien tel que prévu par les accords précités⁵. Les événements sont bien sûr trop connus pour être rappelés⁶ : qu'il suffise à cet égard de mentionner la visite d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des mosquées/Mont du Temple à Jérusalem, le 28 septembre 2000, démarche considérée par beaucoup comme une véritable «provocation» envers les Palestiniens, les violences qui en résultèrent et le déclenchement de la seconde Intifada, avec son cortège de violence et ses victimes, dont le nombre est allé croissant (4 500). En réalité, Ariel Sharon est réputé pour son peu de sympathie pour les Accords d'Oslo, partisan qu'il a toujours été du Grand Israël et du mouvement d'occupation des territoires occupés. On a assisté alors à une véritable spirale de

¹ Professeur à l'Institut d'études politiques de Lyon (France).

² Sammy COHEN, «Cohabiter en diplomatie : atout ou handicap?», *Annuaire français de relations internationales*, vol. II, 2001, p. 344 et suiv (ici pp. 354-355).

³ *Le Monde*, 17 déc. 2004.

⁴ Alain GRESH, «La France affaiblie au Proche-Orient», *Le Monde diplomatique*, mars 2000. Cf. aussi Hervé DE CHARRETTE, «Ce voyage est un échec pour la France», *Le Figaro*, 28 fév. 2000.

⁵ M. C. D., «L'après-Oslo : paix avortée ou guerre annoncée?», *Ramsès*, 2003, p. 303; Alain BOKEL, «La remise en cause du processus de paix. Chronique 2001/2002 du conflit israélo-palestinien», *Annuaire français de droit international*, 2002, p. 188.

⁶ Ces événements ont fait l'objet de nombreux commentaires, de qualité, parmi lesquels ceux rassemblés dans *Questions internationales*, n° 1, mai-juin 2003, et dans *Manière de voir* 54, *Le Monde diplomatique*, nov-déc. 2000, mais aussi les chroniques d'Alain Bokel parues dans l'*Annuaire français de droit international*, les différentes livraisons annuelles de *L'Etat du monde* et de *Ramsès*, les études de M. Chartouni-Dubarry, M. Schattner, J.D. Green, A.S. Khalidi et l'entretien avec R. Khalidi, publiés dans *Politique étrangère*, n° 3, 2002 et n° 4, 2004. Cf. également les références citées dans les autres notes de bas de page, ci-dessous. Sur l'échec des accords d'Oslo, cf. le livre de C. ENDERLIN, *Le Rêve brisé*, Fayard, Paris, 2002.

l'échec : la mise en œuvre des Accords d'Oslo s'est faite très difficilement; le sommet de Camp David II a échoué, malgré la grande implication du président Clinton; il en a été de même des négociations de Taba des 21-27 janvier 2001, notamment sur les questions des réfugiés et du droit au retour revendiqué côté palestinien.

Malgré les tentatives d'apaisement (sommet de Charm El Cheikh des 17-18 octobre 2000), la situation s'est de plus en plus détériorée. Israël décida de la réclusion de Yasser Arafat à Ramallah et de l'élimination physique du chef palestinien fut clairement évoquée dans la logique de la politique des assassinats ciblés d'hommes politiques palestiniens présentés comme des commanditaires des actions terroristes contre Israël. C'est dans ces circonstances qu'Ariel Sharon, candidat du Likoud, a gagné les élections anticipées du 6 février 2001, devenant ainsi Premier ministre⁷. Dès le 13 décembre 2001, Ariel Sharon décide de rompre tout contact avec Yasser Arafat en particulier et avec l'Autorité palestinienne en général : l'un et l'autre sont tenus pour responsables des attentats terroristes qui frappent Israël, alors même qu'ils ne manquent de faire connaître leur condamnation officielle de tels actes. Cependant, ces réactions sont perçues, côté israélien, comme la manifestation d'un double langage, d'une duplicité consommée tout particulièrement de la part de Yasser Arafat. Un lourd passé empoisonne la perception que chacun des deux responsables politiques a de l'autre.

Ce contexte n'a bien sûr pu être dépourvu de répercussions sur les rapports bilatéraux entre la France et Israël. La période choisie fait apparaître une nette dégradation des relations franco-israéliennes – suivie d'une amélioration réelle, laquelle demande toutefois confirmation. C'est autour de ces deux réalités que seront ordonnées les observations qui suivent et qui font penser que, après le déchaînement des passions, place est faite à la raison, avec tout ce que cela implique de renoncements évidemment difficiles et de conciliation entre la prise en compte des réalités et des rapports de force, d'une part, et de fidélité aux valeurs et aux principes chers à chacun des deux pays, d'autre part.

DE LA DEGRADATION DES RELATIONS FRANCO-ISRAËLIENNES

La dégradation des relations franco-israéliennes, qui est manifeste dès 2002, est telle que les relations bilatérales se voient taxer de «*passionnelles*», «*chaotiques*» et parfois «*nostalgiques*»; d'autres évoquent «*des perceptions mutuelles catastrophiques*» ou parlent de «*désamour*», d'«*incompréhension*»...⁸

Cette détérioration a plusieurs origines, qu'il convient d'évoquer rapidement pour prendre la mesure de la gravité de la crise traversée. En substance, la vision gaulliste du conflit israélo-palestinien heurte de longue date Israël et la perspective de la disparition du rééquilibrage dû à la cohabitation ne fait, à tort ou à raison, qu'aviver ce sentiment; à cela s'ajoute, plus récemment, le contexte très particulier résultant d'une succession de décisions israéliennes dont le bien-fondé est contesté par la France.

Méfiance et divergences anciennes...

Il est à peine besoin de rappeler la position prise par le général de Gaulle lors de la guerre des Six Jours : le général condamna l'occupation des territoires occupés par Israël à la faveur de sa victoire militaire sur ses voisins arabes et caractérisa le peuple juif – c'est ce dont on se rappelle le plus – de «*peuple sûr de lui et dominateur*»; il accusa Israël d'«*organise[r], sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions*» et le général d'affirmer qu'«*il se manifeste contre [le pays] une résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme*»⁹. De là date la politique dite «arabe» (en fait supposée pro-arabe) de la France, qui, en rupture avec les rapports étroits cultivés avec Israël jusqu'à cette époque, donnait lieu, dans l'immédiat, à un embargo sur les ventes d'armes à Israël. Les Israéliens eux-mêmes aiment à rappeler, à propos de leur succès de juin 1967, que l'«*on ne le dira jamais assez, c'est avec une aviation équipée à 90% d'appareils français que Tsahal arrachera sa victoire la plus éclatante*»¹⁰ : en effet, les deux pays avaient pendant un certain temps été liés par des accords militaires, aux termes desquels des avions (Mirages 1^{re} et 2^e génération) et autres équipements militaires français avaient été livrés à Israël,

⁷ On sait que le Likoud remportera également les élections du 28 janvier 2003 : Ariel Sharon sera reconduit dans ses fonctions de Premier ministre.

⁸ *Le Monde*, 16 mai 2004.

⁹ Cité par Alain GRESH / Dominique VIDAL, *Les 100 clefs du Proche-Orient*, Hachette, Paris, 2003, pp. 186-187.

¹⁰ Elie BARNAVIE / Luc ROZENZWEIG, *La France et Israël : une affaire passionnelle*, Perrin, 2002, pp. 31 et 169 (on rappellera qu'Elie Barnavie a été ambassadeur d'Israël en France de fin 2000 à 2002). Sur la coopération dans le domaine nucléaire, à laquelle le général de Gaulle a également mis fin dès le début des années soixante, cf. Abdelwahab BIAD, «L'armement nucléaire israélien, un tabou», *Annuaire français de relations internationales*, vol. VI, 2005, pp. 714-715, et Pierre PEAN, *Les Deux Bombes*, Fayard, Paris, 1991.

jusques et y compris à la veille de la guerre des Six Jours. Quoi qu'il en soit de la réalité et de la portée exacte de cette politique arabe, elle a toujours été imputée à la France non seulement par Israël, mais aussi par les pays arabes eux-mêmes.

Il reste que, lorsque le Parti socialiste arriva au pouvoir, on attendait une correction, du fait des liens tissés entre la SFIO et le Parti travailliste israélien qui, comme on le sait, a longtemps dirigé Israël; cependant, comme on le sait aussi, cette vision a été, à plusieurs reprises, nuancée, sinon infirmée par l'histoire récente. François Mitterrand a été tout à la fois très proche d'Israël, au point d'être le premier Président français à s'y rendre, et attaché aux droits du peuple palestinien – il a sauvé l'OLP et son chef Yasser Arafat, en 1982, de la menace israélienne et, en 1983, de la menace syrienne.

Pour sa part, Jacques Chirac a, en avril 1996, consacré un discours important à «*la politique arabe de la France*», fondée, selon lui, sur quatre principes : droit à l'autodétermination du peuple palestinien, sécurité d'Israël, paix entre Israël et la Syrie impliquant la restitution du Golan et souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire. De son côté, ce n'est un secret pour personne qu'Israël se défie de la France et, d'une façon générale, de l'Union européenne (UE), qu'il entend écarter du processus de paix, ne voulant avoir à faire qu'aux seuls Etats-Unis, avec lesquels il partage bien des liens et surtout une alliance stratégique et une communauté de vues qui n'a jamais été aussi profonde que depuis le 11 septembre 2001 et la lutte antiterroriste qui s'est développée depuis cette date¹¹. A vrai dire, il n'est pas sûr que les Palestiniens eux-mêmes souhaitent vraiment une implication plus grande et autre qu'économique et financière de l'UE. Ils savent en effet que seuls les Etats-Unis sont en mesure d'infléchir le cours des décisions israéliennes les concernant.

Sur le fond donc, une vision divergente de la politique applicable et une méfiance ancrée dans les habitudes, qui fait dire, par exemple, aux Israéliens, y compris les plus modérés, que le Quai d'Orsay «*n'a pas entièrement volé sa réputation de forteresse pro-arabe*» et que certains ambassadeurs traitent Israël de façon désobligeante. On rend également la France, en particulier Jacques Chirac, responsable de l'échec des négociations entre Israël et Yasser Arafat relatives aux événements du 28 septembre 2000. On évoque aussi les multiples reproches faits à Israël sur l'usage disproportionné de la force contre les Palestiniens ou encore un épisode (ancien) lié aux relations avec l'Iraq, qui se rapporte à la livraison à ce pays, par la France, du réacteur nucléaire Osirak¹².

Comme on peut le constater, l'incompréhension et le fossé entre les deux diplomaties paraissent difficilement contestables et la période récente ne va que les aggraver.

...aggravées par la crise consécutive à la fin du Processus d'Oslo

Le contexte post-Oslo

Le contexte post-Oslo débouche rapidement sur une remise en cause, par Israël, de quasi tous les (faibles) acquis des accords de paix. On rappellera brièvement que, en 1993, date des accords précités, l'Autorité palestinienne qui devait être créée se voyait attribuer la responsabilité de près de 3% du territoire occupé par Israël depuis la guerre des Six Jours (zone A), alors que 24% de ce territoire étaient placés sous gestion mixte (zone B) et 73% sous contrôle israélien (zone C); en 1999, l'évolution s'est faite comme suit : la zone A est passée à 18%, la zone B à 22% et la zone C à 60%. De plus, les zones concédées aux Palestiniens ont été morcelées, discontinues et de taille modeste, entrecoupées par des colonies de peuplement et entourées par des routes de contournement¹³. D'où le parallèle avec la politique de l'Afrique du Sud du temps de l'*Apartheid*, avec la technique alors utilisée des Bantoustan, et le soupçon d'une volonté d'empêcher toute continuité territoriale du futur Etat palestinien.

¹¹ Cf. le rapport d'information n° 2 205, du 23 mars 2005, de l'Assemblée nationale, dû au député C. Philip : *Le rôle de l'Union européenne dans la solution du conflit au Proche-Orient*.

¹² Elie BARNAVIE / Luc ROSENZWEIG, *op. cit.*, pp. 22, 26, 56 et 57.

¹³ C. ENDERLIN, *Paix ou guerres*, Fayard, Paris, 2004, pp. 716-717; A. SIGNOLES, «La réforme de l'Autorité palestinienne : une solution à la crise?», *Questions internationales*, n° 1, mai-juin 2003, p. 39.

Quoi qu'il en soit, le résultat obtenu, déjà bien modeste, sera très rapidement remis en cause par Israël qui, au nom de la lutte contre le terrorisme, finira par envahir une grande partie du territoire dont elle a transféré la gestion à l'Autorité palestinienne en application des accords de paix de 1993. Ainsi, le 16 avril 2001, l'armée israélienne investit la bande de Gaza au mépris des engagements pris à Oslo; en octobre de la même année, Bethléem est occupée après bien des affrontements avec les forces palestiniennes. En mars 2002, c'est le déclenchement de l'opération «Rempart», l'offensive militaire la plus importante menée en Cisjordanie depuis 1967¹⁴ : Ramallah est proclamée zone militaire interdite et, peu après, Yasser Arafat est confiné dans ses locaux présidentiels. En avril 2002, Jénine est assiégée. Dans le même temps, les institutions de l'Autorité palestinienne sont discréditées et réduites à l'impuissance (la police en particulier) et le mouvement de colonisation ne connaît pas d'arrêt en dépit de son illégalité¹⁵.

Le bouclage des zones palestiniennes par Tsahal engendre des conséquences catastrophiques sur le plan humain et économique – accroissement spectaculaire du chômage, notamment à Gaza. Pour Israël, ces mesures sont justifiées par la lutte antiterroriste et la volonté de stopper les attentats-suicides. Précisément, Israël entreprend à cette fin de construire une «clôture de sécurité» ou «mur de séparation» entre son propre territoire et la Cisjordanie, dont cependant le tracé empiète sur la fameuse «Ligne verte» et donc sur le territoire palestinien. De fait, toute solution politique semble abandonnée au profit d'une politique exclusivement sécuritaire, qui subordonne la moindre avancée à la cessation de la violence. Il est vrai que, de son côté, l'Autorité palestinienne peine à maîtriser les groupes armés qui conduisent des attaques contre Israël; toutefois, comme cette Autorité voit ses moyens se réduire comme peau de chagrin sous les attaques de Tsahal, elle peut d'autant moins satisfaire à cette exigence. Cercle vicieux qui ne permet en fait d'issue positive pour aucune des deux parties.

L'opposition franco-israélienne

C'est donc dans ce contexte bien chargé que, sur plusieurs sujets, l'opposition entre la France et Israël va se manifester, parfois avec éclat. A cet égard, on se limitera au conflit israélo-palestinien et, par suite, on n'abordera pas les divergences sur d'autres questions, telles que celles sur l'intervention armée américaine en Iraq à partir de mars 2003.

Sur le conflit israélo-palestinien, c'est peu de dire que les deux pays se sont opposés frontalement. D'abord, la France ne partage pas la ligne politique de fond suivie par Israël depuis le 28 septembre 2000 : l'impératif de sécurité, aussi légitime soit-il, ne peut à ses yeux tenir lieu de stratégie; l'approche «séquentielle» défendue vigoureusement par Israël a montré ses limites et s'est révélée contreproductive. Que faire alors? Le primat doit revenir au politique, d'où la nécessité de développer des initiatives politiques de façon à sortir par le haut de cette crise, seule la paix étant porteuse de sécurité. En pratique, Israël doit, selon la France, revenir aux lignes qui étaient les siennes avant le déclenchement de la seconde Intifada, desserrer l'étau qui étrangle les territoires occupés et lever les différentes restrictions et sanctions qui frappent les territoires occupés et les populations civiles. Aux Nations Unies et au Conseil de sécurité notamment, la France a soutenu plusieurs projets de résolution visant à mettre fin au conflit et demandant la cessation de la violence, d'où qu'elle vienne, et le retrait des forces israéliennes. Ces projets se sont finalement heurtés au veto des Etats-Unis qui les a, à l'inverse de la France, jugés déséquilibrés au détriment d'Israël¹⁶.

Sur les méthodes employées, le désaccord n'est pas moins grand. Pour Paris, ne sont justifiés ni l'usage disproportionné de la force, ni les rétorsions collectives, ni les attentats ciblés contre les chefs terroristes présumés – et à cet égard est rappelée l'illégalité des exécutions extrajudiciaires –; ne sont pas plus admises les attaques dirigées contre les institutions de l'Autorité palestinienne et le traitement réservé à son chef,

¹⁴ A. D., «Israël, nouvelles élections et guerre contre l'Irak», *Ramsès*, 2004, p. 296.

¹⁵ Il est à noter que les accords d'Oslo ne disent mot de cette très grave question, comme d'ailleurs des autres questions très sensibles laissées pour être abordées lors des négociations finales : frontières, statut de Jérusalem, réfugiés, ressources hydrauliques et sécurité. Cf. E. ROULEAU, «Sept ans pour rien?», *Manière de voir* 54, *Le Monde diplomatique*, nov.-déc. 2000, pp. 29-32. Pour May CHARTOUNI DUBARRY, «Proche-Orient : le compte à rebours», *Ramsès*, 2002, p. 145, il s'agit de l'une des failles d'Oslo.

¹⁶ Cf. la liste dressée par Pascal BONIFACE, *Vers la 4^e Guerre mondiale?*, Armand Colin, Paris, 2005, pp. 171-172, pour la période considérée. Pour le dernier projet en date, cf. le projet de résolution S/2004/783, du 5 octobre 2004, présenté par l'Algérie, le Pakistan et la Tunisie (SC/8207).

Yasser Arafat : même si ce dernier a pu commettre des erreurs, le sort qui lui est réservé est, a-t-on fait valoir, vécu comme une humiliation par les Palestiniens et ne favorise pas la paix. Cette analyse a conduit le ministre des Affaires étrangères d'alors, Michel Barnier, à parler de «répression» et à demander l'arrêt de celle-ci¹⁷.

Concernant la construction de la clôture de sécurité, la France défend la légalité internationale. Pour elle, son tracé enfreint le droit international en ce qu'il consacre, sur le terrain, les mesures israéliennes pourtant déclarées illégales par le Conseil de sécurité et par la Cour internationale de justice (Avis du 9 juillet 2004). Si la France, comme les autres membres de l'UE, s'est abstenue lors du vote de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies saisissant la Cour de La Haye de cette demande d'avis¹⁸, elle n'en considère pas moins cette démarche légitime, même si elle n'est pas la plus efficace. En revanche, elle a voté, avec ses partenaires européens, la résolution entérinant le constat d'illégalité auquel est parvenu la CIJ¹⁹. Fureur d'Israël et de son ambassadeur à l'ONU, qui a fustigé l'UE pour son «soutien honteux à cette résolution terriblement unilatérale», avant de s'en prendre tout particulièrement à la France qui, selon lui, «s'est comportée de façon particulièrement honteuse en œuvrant pour ses amis palestiniens et en convainquant les autres pays européens d'adopter une résolution à peine amendée». Or, la France s'est félicitée de l'adoption de ce texte, qui intègre les amendements souhaités par les Européens, amendements rappelant, d'une part, l'obligation des Palestiniens et des Israéliens de respecter le droit international humanitaire et, d'autre part, la condamnation du terrorisme par la communauté internationale²⁰.

Outre ces divisions qui creusent encore plus le fossé entre les deux pays, Israël et, parfois, des institutions juives de France n'hésitent pas à critiquer vigoureusement la diplomatie française. Sans prétendre à l'exhaustivité, rappelons que, à côté de la position française perçue comme partielle et pro-palestinienne, Israël considère que la France mesure mal ses besoins de sécurité et d'autoprotection contre le terrorisme. Sur ce point en particulier, Paris s'est par exemple vu reprocher de refuser de classer le Hezbollah et le Hamas parmi les organisations terroristes. Les contacts avec Yasser Arafat et les visites à celui-ci par les officiels français (jusqu'au ministre des Affaires étrangères) sont mal vécus par le gouvernement israélien, qui cherche à marginaliser le «raïs», et compliquent les contacts entre les deux pays, puisque Ariel Sharon, par exemple, a refusé de recevoir à plusieurs reprises des personnalités politiques étrangères voulant rendre visite aux deux parties au cours d'un seul et même voyage.

Dans ces conditions, l'accueil et le traitement réservé par les autorités françaises à Yasser Arafat, notamment en octobre-novembre 2004, juste avant son décès, n'a pas été davantage compris, tout comme le fait d'avoir mentionné Jérusalem comme lieu de naissance du chef palestinien. Pour certains ministres français, les critiques émises par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) par exemple constituent des «attaques très fortes contre la politique étrangère [et ne sont] pas acceptable[s]»²¹. La presse française est également prise à partie en ce qu'elle ferait preuve de partialité dans sa couverture de la violence dans les territoires occupés. S'agissant de l'UE, le président Katsav pense qu'elle ferait mieux de subordonner son aide économique à l'abandon de la violence et du terrorisme²².

¹⁷ *Le Monde*, 30 juin 2004.

¹⁸ A/RES/ES-10/14, 8 déc. 2003.

¹⁹ A/RES/ES-10/15, 20 juil. 2004 : 150 voix pour, 6 contre – dont les Etats-Unis et Israël – et 10 abstentions.

²⁰ Cf. «Chronique des faits internationaux», *Revue générale de droit international public*, 2004, p. 1 006; les réponses du porte-parole aux questions du point de presse, 21 juil. 2004, disponibles sur le site Internet www.diplomatie.gouv.fr; le commentaire de P. WECKEL, «Chronique de jurisprudence internationale», *Revue générale de droit international public*, 2004, p. 1 021, qui parle de rééquilibrage du projet de résolution présenté par la Jordanie.

²¹ Cf. *Le Monde*, 15 fév. 2005, où sont rapportés les propos de F. Fillon, alors ministre convié, avec l'ensemble du gouvernement, au dîner annuel du CRIF.

²² *Le Monde*, 18 fév. 2004.

On pourrait ainsi multiplier les exemples, mais le plus significatif de l'ampleur de la détérioration des rapports franco-israéliens reste l'accusation d'antisémitisme formulée à l'endroit de Jacques Chirac et de la France. Déjà en 2002, la France était présentée comme «*le pire des pays occidentaux en matière d'antisémitisme*», selon le vice-ministre israélien des Affaires étrangères et l'ambassadeur français en Israël a été convoqué pour entendre les inquiétudes israéliennes consécutives aux agressions dirigées contre la communauté juive en France. Le président Chirac avait tenu à cette occasion à exprimer sa colère contre la campagne anti-française qui s'était développée en Israël. En 2003, la polémique est repartie de plus belle avec la mention, dans la presse israélienne, dont une partie utilise à cette occasion des termes et des qualificatifs pour le moins regrettables, de ce que Jacques Chirac se serait opposé à ce que le Conseil européen du 17 octobre 2003 condamnât les propos antisémites du Premier ministre malaisien, Mahatir Mohamad.

C'est en juillet 2004 que la crise atteint son paroxysme, avec l'appel d'Ariel Sharon aux juifs de France à «*émigrer en Israël aussi vite que possible*» pour fuir un «*des antisémitismes les plus sauvages*», propos tenus après avoir indiqué que, «*aujourd'hui, à peu près 10% de la population [française] est musulmane, ce qui permet l'essor d'une nouvelle forme d'antisémitisme fondée sur des sentiments anti-israéliens*». Ces paroles ont été aussitôt jugées «*inacceptables*» par le Quai d'Orsay et des explications ont été demandées, mais jamais vraiment reçues. Les officiels israéliens se sont plu à calmer le jeu en parlant de «*malentendu*», mais sans convaincre, et les protestations se sont multipliées en France, y compris au sein des institutions juives elles-mêmes²³. On s'est beaucoup interrogé sur la raison d'être de cette déclaration : volonté de donner un coup de fouet à l'émigration juive à un moment où elle s'essouffait et où la communauté juive de France prenait un intérêt considérable, compte tenu de ce qu'elle est la troisième en nombre après celle d'Israël et des Etats-Unis? volonté de mettre en difficulté la diplomatie française parce qu'elle serait devenue de plus en plus gênante pour la politique d'Israël?²⁴

On mesurera encore l'ampleur de la mésentente entre les deux pays en rappelant que l'ambassadeur de France en Israël a, après la mort d'Arafat en France, fait état d'une «*névrose anti-française*», propos jugés «*inacceptables*» par le ministère israélien des Affaires étrangères, mais dont le bien-fondé a été confirmé par l'ancien et par l'actuel ambassadeur israélien en France, qui ont parlé tous deux de «*grave francophobie*»²⁵. Si 2004 a été, par certains côtés, une année noire dans les rapports examinés, elle a aussi fait naître de nouvelles perspectives, fruit d'une impulsion et d'une orientation nouvelles.

VERS UN RENOUVEAU DES RELATIONS FRANCO-ISRAËLIENNES?

L'amélioration des liens entre les deux pays est réelle, mais est-elle durable et est-elle le signe d'un véritable renouveau? A voir les événements qui se sont succédé depuis quelques années, telle est l'interrogation qui s'impose : s'agit-il d'un véritable nouvel élan ou d'une embellie passagère? Pour l'heure, l'amélioration est constatée par tous et, par exemple, Nissim Zvili, ambassadeur d'Israël en France, la qualifie même de «*substantielle*»²⁶. Les termes généralement utilisés pour décrire cette nouvelle ère, tels que «*détente*», «*dégel*» et autres «*souffle nouveau*» témoignent de la direction nouvelle prise par ces relations. Reste à analyser le processus qui a permis ce changement, alors que la situation paraissait bloquée pour longtemps, puis de s'interroger sur sa portée réelle.

Le processus de relance

²³ Cf. *Le Monde* : 14 mai 2002; 21 oct. 2003; 18, 19, 20 et 23 juil. 2004.

²⁴ Cf. Pascal BONIFACE, *Est-il permis de critiquer Israël?*, Robert Laffont, Paris, 2003, p. 152.

²⁵ *Le Monde*, 11 déc. 2004.

²⁶ «Israël-Palestine : quel rôle pour la France?», *Le Monde*, 17 août 2005.

Le dialogue malgré tout...

En dépit des difficultés, le dialogue s'est maintenu et a fini par porter ses fruits : il a été permis en particulier par la solidité et la constance des relations économiques entre Israël et l'UE, spécialement avec la France. L'UE est en effet le premier partenaire commercial d'Israël. Plus d'un tiers des exportations de ce pays est destiné à l'Europe, qui participe pour moitié aux importations israéliennes. Les deux parties sont liées par un accord d'association du 20 novembre 1995, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen de Barcelone – il convient de signaler que cet accord n'est entré en vigueur que 1^{er} juin 2000 en raison des réticences des parlements nationaux, dont celui de la France, à en autoriser la ratification en vue de faire pression sur le gouvernement israélien. De plus, Israël est aujourd'hui concerné par la nouvelle politique de voisinage menée par l'UE. Avec la France, les rapports ne sont pas moins vigoureux : les échanges franco-israéliens ont doublé entre 1992 et 2002, la France enregistre un excédent commercial et se situe au 6^e rang des fournisseurs d'Israël, elle est la deuxième destination touristique des Israéliens. De son côté, Israël est le 41^e client de la France et son 43^e fournisseur. Les relations se sont là aussi quelque peu réduites à partir de 2002, mais pour des raisons qui tiennent essentiellement à la récession de l'économie israélienne. Pour autant, il ne s'agit pas de surestimer l'impact de ces liens économiques, puisque, sur ce point, on constate un décrochage entre l'économie et le politique : l'alliance stratégique israélienne avec les Etats-Unis n'est pas confortée par des échanges de la même importance que ceux avec l'UE, avec laquelle, au contraire, les positions politiques sont souvent conflictuelles. Et une méfiance nourrie du sentiment que les pressions s'exercent uniquement d'un côté a vite empoisonné les rapports israélo-européens. Il convient aussi de mentionner, pour mémoire et avec les mêmes limites, la coopération scientifique entre la France et Israël, dont l'ancienneté (1959) atteste la solidité : des moyens financiers lui sont alloués et de nouveaux projets ont été récemment décidés pour lui donner un nouveau souffle (création d'un Forum franco-israélien de la jeunesse, d'un Forum des intellectuels, nouvelle organisation de la coopération scientifique...). Dans ce domaine, la France est en effet le troisième partenaire de l'Etat israélien. Précisément, c'est en mettant l'accent sur ces axes que la première tentative de rénovation a été faite : dès juin 2002, lors de sa première visite en Israël, Dominique de Villepin, alors en charge des Affaires étrangères, avait tenté de renouveler l'approche des liens franco-israéliens en mettant en avant les aspects les moins conflictuels et en laissant les autres, dont bien sûr le dossier des territoires occupés, à des jours meilleurs.

En 2002 justement, a été mis en place un Groupe de haut niveau, avec, pour mission, de réfléchir à la relance des relations bilatérales sur les plans de la politique, de l'économie et de la coopération : l'idée était d'entreprendre de briser la glace et de venir à bout de cette méfiance qui a progressivement miné le regard porté par chacune des sociétés sur l'autre. D. de Villepin s'emploiera de nouveau à cela lors de sa visite de mai 2003, mais sans réel succès, surtout qu'il n'a pas été reçu par Ariel Sharon du fait d'un entretien prévu, lors du même voyage, avec Yasser Arafat; toujours est-il qu'à cette occasion a été fait état de la création d'un nouvel Institut français à Tel-Aviv et du souhait français d'intégrer Israël à l'Organisation mondiale de la francophonie, cela en raison de l'existence d'une forte communauté francophone israélienne – de l'ordre de 800 000 personnes²⁷.

Même si l'ambiance générale était morose pour les raisons déjà développées plus haut, les contacts et les visites politiques n'ont jamais cessé. A titre d'exemple, Ariel Sharon était reçu en 2001 en France; l'année suivante, Shimon Pérès est venu à Paris pas moins de trois fois en sa qualité de ministre des Affaires étrangères et il en ira de même pour Benyamin Netanyahu, également au titre de ministre des Affaires étrangères; le président Moshe Katsav effectuera en 2004 une visite d'Etat (16-20 février 2004), première visite de cette importance depuis celle de Haïm Herzog en 1988; et Michel Barnier s'est rendu en Israël en octobre 2004 et février 2005.

²⁷

Le Monde, 27 mai 2003.

Précisément, après les déclarations d'Ariel Sharon sur le danger de l'antisémitisme et les protestations de Paris, le Premier ministre d'Israël a fini par saluer les efforts français en matière de lutte contre ce fléau et a, peu de temps après, reçu Michel Barnier, ce qui a été généralement interprété comme la manifestation d'une volonté de renouer le dialogue²⁸. Pour l'importance du symbole qui s'y attache, la participation du Premier ministre français de l'époque, Jean-Pierre Raffarin, aux cérémonies du nouveau musée de l'Holocauste, au mémorial de Yad Vashem, doit être mentionnée : depuis Lionel Jospin, en 2000, c'est la première visite d'un chef de gouvernement français en Israël, à l'occasion de laquelle des entretiens avec Ariel Sharon ont pu avoir lieu et les efforts français contre les actes antisémites salués²⁹. Toutefois, c'est surtout la visite en France d'Ariel Sharon, du 26 au 28 juillet 2005, la première depuis 2001, qui a scellé la réconciliation entre les deux pays, avec l'annonce de plusieurs manifestations célébrant l'amitié retrouvée : «Semaine de la France» organisée en 2006, Fondation France-Israël... Entre-temps, il faut dire que le contexte a évolué favorablement et de nouvelles perspectives se sont ouvertes.

...favorisé par un nouveau contexte

Sans pouvoir évoquer l'ensemble des éléments qui ont contribué à l'amélioration du climat et qui ont fait évoluer la situation, arrêtons-nous sur ceux qui paraissent les plus significatifs.

Tout d'abord, le changement dans la scène politique palestinienne a joué un rôle certain, avec la disparition de Yasser Arafat en novembre 2004 et l'élection de Mahmoud Abbas au poste de Président de l'Autorité palestinienne, en janvier 2005. On se rappelle qu'Israéliens puis Américains en étaient venus à considérer que le chef palestinien historique représentait un obstacle et avaient fini par couper tout contact avec lui. Le renouvellement survenu à la tête de l'Autorité palestinienne, avec l'arrivée au pouvoir d'une personnalité réputée modérée, ne pouvait pas ne pas influencer sur les positions israéliennes. Un rapprochement s'est alors opéré entre Palestiniens et Israéliens, même s'il n'a pas suffi, loin s'en faut, à apaiser le conflit, notamment sur le plan de la violence.

Ensuite, le changement de politique de la France à l'égard de la Syrie au Liban a également joué un rôle non négligeable : suscitant parfois l'incompréhension³⁰, la France s'est alliée avec les Etats-Unis pour s'opposer à ce pays et exiger non seulement le départ pur et simple, complet et immédiat, de ses forces du Liban, mais également le démantèlement des milices libanaises et non libanaises. C'est le sens de la résolution 1 559 du 2 septembre 2004 du Conseil de sécurité et de la déclaration franco-américaine sur le Liban du 1^{er} mars 2005. Dans la mesure où cette décision atteint un Etat ennemi, avec lequel les pourparlers de paix ont jusqu'ici tourné court, et où cette même décision a été, semble-t-il, fidèlement mise en œuvre et vise à la dislocation du Hezbollah et des forces palestiniennes opérant au Liban, elle ne peut que concorder avec les objectifs israéliens.

A cela peut être ajoutée la résolution du Conseil de sécurité 1 595, du 7 avril 2005, qui non seulement réitère les demandes de la résolution 1 559, mais surtout, et c'est son objet, crée une commission d'enquête internationale sur l'assassinat du Premier ministre libanais Hariri, perpétré le 15 février 2005 : les investigations de cette commission (Commission Mehlis), qui doit aider à l'identification des auteurs, commanditaires, organisateurs et complices, semblent se diriger vers une mise en cause des services syriens. Sans pouvoir développer cette question comme elle le mériterait, il convient de souligner que la France s'est montrée particulièrement vigilante quant à l'exécution scrupuleuse de ces deux résolutions, tout particulièrement de la première³¹. De fait, les forces syriennes ont quitté le Liban à la fin d'avril 2005 et vérification

²⁸ *Le Monde*, 18 oct. 2004.

²⁹ *Le Monde*, 16 mars 2005.

³⁰ Georges CORM, «Pourquoi la France change-t-elle d'attitude au Liban?», *Le Monde* du 15 septembre 2004.

³¹ Cf. notamment les déclarations de Jean-Marc de la Sablière, du 29 avril 2005, disponibles sur le site Internet www.un.org.news.fr.

en a été faite par les Nations Unies. Reste la question des milices, qui soulève d'autres difficultés et n'est pas encore résolue à l'heure où ces lignes sont écrites³².

Il convient d'évoquer ensuite la fameuse «Feuille de route», qui synthétise les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution pacifique au conflit israélo-palestinien, lequel s'est, comme on a pu le constater, dangereusement aiguisé après la fin du Processus d'Oslo. La Feuille de route (*Road map*) trouve ses origines dans le discours du Président américain George W. Bush du 24 juin 2002, évoquant l'existence d'un Etat palestinien. Ce document a été entériné par la Fédération de Russie, les Nations Unies et l'UE, qui, dès lors, ont formé avec les Etats-Unis le Quartet, et a été publié les 16 et 17 septembre 2002. Il a par la suite été approuvé par les parties intéressées le 4 juin 2003, à la faveur de la rencontre, à Akaba, entre Ariel Sharon et Mahmoud Abbas, alors nouveau Premier ministre palestinien, et en présence du roi de Jordanie, avant d'être finalement endossé par le Conseil de sécurité des Nations Unies (résolution 1 515 du 18 novembre 2003).

En substance, trois étapes sont prévues pour déboucher sur la création d'un Etat palestinien indépendant et démocratique vivant aux côtés d'Israël et de ses autres voisins dans la paix et la sécurité : la première étape, qui devait prendre fin en mai 2003, met l'accent sur la fin de la violence, la réforme des institutions palestiniennes et l'organisation d'une sorte d'Etat de droit, le retrait d'Israël des territoires (ré-)occupés depuis septembre 2000 et le gel de l'implantation des colonies; la deuxième étape est celle de la transition (juin-décembre 2003) et prépare l'avènement de l'Etat palestinien avec l'organisation d'une conférence internationale; enfin, la troisième et dernière étape marque la fin du conflit israélo-palestinien et débouche sur le statut définitif des questions restées en suspens et passe aussi par une conférence internationale (2004-2005). Comme on le voit, ne serait-ce que par la chronologie, ce plan paraît déjà dépassé, un constat que conforte l'absence persistante des conditions à respecter dès la première étape, lesquelles constituent autant de préalables pour le passage à l'étape suivante. La situation paraît donc bloquée, ce qui s'explique par la poursuite des violences terroristes et de l'occupation, par le refus des autorités israéliennes de revenir au *statu quo*...

Un espoir a toutefois surgi lorsque le Premier ministre israélien a annoncé, le 18 décembre 2003, soit vers la fin de la première étape prévue par la Feuille de route, l'intention d'Israël de se désengager unilatéralement de Gaza et de quelques territoires occupés de Cisjordanie : concrètement, 21 implantations, sur lesquelles vivent 8 500 Israéliens, devaient être démantelées à Gaza, à quoi il faut ajouter 4 des 120 implantations de Cisjordanie. Ce plan, difficilement accepté en Israël même, en particulier au sein du Likoud, le parti d'Ariel Sharon, a été mis en œuvre du 17 août au 12 septembre 2005 dans des délais relativement brefs et avec une efficacité certaine. S'agissant de la France, sa réaction a évolué puisque, dans un premier temps (15 avril 2004), elle a été réservée, à l'instar d'ailleurs de celle de l'UE dans son ensemble. La démarche unilatérale a été rejetée et la préférence donnée à un plan agréé par les deux parties; le résultat annoncé, avec les importantes implantations conservées en Cisjordanie, a été dénoncé et considéré comme un précédent dangereux; le retour à la Feuille de route a été prôné pour la création d'un Etat palestinien viable et a été réitérée la position traditionnelle, selon laquelle tout changement affectant les frontières d'avant 1967 ne pourrait résulter que du commun accord des parties.

Cette analyse française est à rapprocher de celle du Conseil européen, lequel a posé plusieurs conditions à l'acceptation de ce désengagement (*cf.* entre autres les conclusions du Conseil européen de Bruxelles des 25 et 26 mars 2004). Puis, très rapidement, la France semble s'être ralliée à l'analyse du Quartet, lequel, tout en paraissant réservé sur la méthode (unilatérale), a néanmoins encouragé le projet : si, en effet, la Feuille de route, instrument multilatéral, reste largement inappliquée, dans le même temps, cette initiative

³² Cf. la rencontre à Paris, le 17 octobre 2005, entre l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la mise en œuvre de la résolution 1 559 et, respectivement, Fouad Siniora, Premier ministre du Liban, et Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne.

peut en rehausser l'intérêt et lui donner une nouvelle actualité. C'est peut-être ce qui explique le changement de ton et d'analyse sur le bien-fondé de ce désengagement. Tant et si bien qu'aujourd'hui cette initiative est perçue de façon très positive, comme une «opportunité» à saisir dans un contexte particulièrement déprimé; les qualificatifs qui lui sont le plus souvent accolés vont désormais d'«historique» à «courageuse», en passant par «lourde», «énorme»...³³
On le voit, le contexte est favorable au rapprochement, mais est-il durable?

La portée du processus

La pérennité de cette nouvelle donne des relations franco-israéliennes suscite interrogation, dès lors qu'existe un décalage entre l'attitude et peut-être la stratégie israéliennes, d'un côté, et les attentes et les ambitions françaises de l'autre. Même si cette différence est pour l'instant difficile à mesurer quant à ses effets, elle n'en existe pas moins et pourrait à terme devenir menaçante, voire hypothéquer lourdement le rapprochement auquel on assiste.

Ainsi, sur le sens à donner au désengagement unilatéral de Gaza, la position française est que celui-ci doit servir à imprimer une nouvelle dynamique au processus de paix, en panne depuis 2000 avec les effets dévastateurs que l'on sait. Avec la même logique, la France plaide pour qu'il s'inscrive dans le cadre de la Feuille de route et qu'il relance cette dernière, elle-même, de fait, inappliquée et dépassée à bien des égards. Si la Feuille de route demeure la référence pour la France, est-ce encore le cas pour Israël et les Etats-Unis? A supposer qu'il en soit ainsi, quelle actualisation ce document doit-il recevoir? Certaines indiscretions dans l'entourage d'Ariel Sharon avaient alimenté le doute sur les véritables intentions de ce dernier : s'agissait-il d'un premier pas en appelant d'autres ou d'une sorte de «solde de tout compte»? Concrètement, s'est-il agi de «sacrifier» Gaza (8 500 Israéliens) pour conserver la Cisjordanie (250 000 Israéliens)? On sait combien cette perspective est combattue par la France et par les Nations Unies.

On s'est également demandé si Israël, après avoir récolté les fruits de son départ de Gaza, ne tablait pas sur l'incapacité de l'Autorité palestinienne à gérer Gaza et à y maintenir la paix pour démontrer que le processus de paix ne pouvait raisonnablement aller plus loin.

Aujourd'hui, le statut juridique de Gaza est incertain, dans la mesure où les forces israéliennes ne sont plus à l'intérieur mais conservent la maîtrise et le contrôle des frontières, de l'espace aérien, *etc.* : s'agit-il encore d'une occupation ou non? Tout cela ne clarifie pas les responsabilités des uns et des autres, alors que la situation sur le terrain est très difficile tant d'un point de vue sécuritaire qu'économique et social.

La divergence sur la méthode à suivre est également patente. Compte tenu de l'importance qu'elle attache à la Feuille de route, la France appelle de ses vœux la tenue d'une conférence internationale, que ce document prévoit précisément; elle ne manque pas une occasion d'en rappeler la nécessité et même l'urgence, à tel point que, à ses yeux, elle aurait pu être organisée au dernier trimestre 2005. Une conférence internationale s'est bien réunie à Londres le 1^{er} mars 2005, sur une initiative du Royaume-Uni, mais uniquement, si l'on peut dire, pour faire le point sur les réformes de l'Autorité palestinienne – et Israël n'y a pas participé. On rappellera aussi qu'Israël n'a donné pratiquement aucune suite à l'invitation qui lui été faite, en particulier par la France, de procéder au désengagement de Gaza de façon concertée avec les Palestiniens. C'est dire le peu d'enthousiasme d'Israël pour cette approche bi- ou multi-latérale, ce qui augure bien mal, pour l'instant en tout cas, d'une éventuelle acceptation d'une plus grande implication de l'UE dans le processus de paix, comme la France le voudrait.

Si on examine la situation d'un peu plus près, le doute persiste, voire se renforce. Il en va ainsi avec la continuation du mouvement d'occupation israélien en Cisjordanie et à Jérusalem-Est : malgré les départs de Gaza, le solde reste largement positif. 12 000 Israéliens se seraient installés en Cisjordanie, contre 8 500 qui seraient partis de Gaza et, ce, sans parler

³³ Cf. par exemple la conférence de presse de M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, du 26 juillet 2005, disponible sur le site Internet www.diplomatie.gouv.fr.

de l'occupation non autorisée par les autorités israéliennes. Aux 250 000 Israéliens de Cisjordanie s'en ajouteraient aujourd'hui 200 000 vivant dans la partie orientale de Jérusalem. Sans même parler de son illégalité et de celle des différentes mesures qui l'accompagnent – confiscations des biens palestiniens notamment –, cette politique est contraire aux exigences de la Feuille de route et condamnée par la France et aussi, quoique de façon moins nette, par les Etats-Unis. En outre, le schéma suivi par ces implantations laisse croire à certains qu'Ariel Sharon veut rendre non viable le futur Etat palestinien ou du moins empêcher un éventuel partage de Jérusalem³⁴. La question, toujours d'actualité, de la clôture dite de protection ne doit pas non plus être perdue de vue : la construction se poursuit, parfois avec quelques modifications du tracé, pour tenir compte des décisions de la Cour suprême israélienne, mais non de l'avis de la Cour internationale de justice. Là encore, la France, avec l'UE, ne manque pas de rappeler les exigences de la légalité internationale et le fait que le tracé actuel préempte des négociations qui restent à conduire avec les Palestiniens.

De même, la France avance plusieurs idées et projets en matière de maintien de l'ordre et surtout d'économie pour aider l'Autorité palestinienne et, partant, contribuer à la réussite de la relance du processus de paix. Cependant, des menaces viennent rappeler la fragilité de l'ensemble de la situation. La violence devient plus rare, mais ne disparaît pas complètement. Les élections palestiniennes, repoussées, et finalement programmées pour janvier 2006, permettent-elles d'espérer une sortie plus rapide des difficultés actuelles? Pas tout à fait, car le Hamas entend y participer et Israël a déjà fait savoir sa ferme opposition. Là encore, les analyses françaises et israéliennes sur la place et le rôle de cette formation ne concordent pas.

* *
*

Ce survol de quelques-uns des éléments potentiellement perturbateurs des retrouvailles franco-israéliennes montre toute l'ambiguïté et la fragilité de la situation actuelle : celle-ci est bien meilleure que dans les années précédentes, mais rien ne garantit qu'elle débouchera sur une véritable relance des pourparlers de paix. Dans ces conditions, on peut encore s'interroger pour savoir, en cas de nouvelle tension entre les deux pays, laquelle de la passion ou de la raison l'emportera. Ne faut-il pas espérer que, en pareil cas, les deux Etats se souviendront des excès de la première et préféreront se tourner vers la seconde. Mais est-ce toujours possible, voire souhaitable? Ne dit-on pas en effet que, si la raison fuit les extrêmes, rien de grand ne s'accomplit sans passion? La bonne approche ne consisterait-elle pas en un mélange subtil des deux?

³⁴ Cf. les analyses de Gilles PARIS, *Le Monde*, 12 et 28 août 2005.